



---

## Conseil de sécurité

Débat public

# Les femmes et la paix et la sécurité Women and peace and security

New York, le 24 juin 2013

Déclaration de Pascale Baeriswyl, Chargée d'Affaires

---

Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

La violence sexuelle est une des armes de guerre les plus dévastatrices. Elle détruit profondément le corps et l'âme des victimes, qui sont pour la plupart, mais pas uniquement, des femmes et des jeunes filles. Elle divise des familles, déplace des communautés et détruit, pendant très longtemps, les bases de réconciliation des sociétés et d'une paix durable.

C'est pourquoi la Suisse remercie Monsieur le Ministre Hague et la délégation du Royaume-Uni d'organiser ce débat et de faire de la question de la violence sexuelle liée aux conflits une priorité pour ce Conseil ainsi que pour le G8. Nous remercions aussi le Secrétaire général, ainsi que les autres intervenants, pour leurs contributions précieuses. Nous espérons qu'ensemble, nous générerons aujourd'hui une forte volonté politique qui permettra d'améliorer l'application des instruments existants du Conseil de sécurité, de renforcer les mécanismes du droit national et international et d'augmenter l'aide aux victimes.

Permettez-moi de soulever quelques points qui nous semblent particulièrement importants.

### **1. Le contexte de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies**

Lors d'un partenariat sans précédent entre les organisations de la société civile, le Conseil de sécurité et les Nations Unies, nous avons établi, au cours des treize dernières années, un cadre visionnaire avec cinq résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité. Ce cadre non seulement nous demande de combattre efficacement la violence sexuelle liée aux conflits, mais il nous engage aussi à soutenir les femmes, vectrices de changement, dans leur rôle actif. Ainsi, nous devons renforcer leur participation dans les processus de transformation, puisqu'il a été prouvé, à maintes reprises, que seuls les processus inclusifs garantissent une paix durable. Les Nations Unies ont développé des indicateurs, le Conseil de sécurité a défini le mandat d'une représentante spéciale du Secrétaire général et a décidé d'instaurer un mécanisme (MARA). Par ailleurs, le CEDAW élabore actuellement une recommandation générale sur les femmes dans les situations de conflits et de post-conflits.

Avec nos partenaires du Liechtenstein, la Suisse soutient le NGO Working Group on 1325, Peacewomen et le Global Network on Women Peacebuilders qui ont mis, à disposition des membres du Conseil, des « Monthly Actions Points », un « handbook » et même une IphoneApp et qui garantissent un lien étroit entre le niveau politique à New York et les réalités sur le terrain. Tous ces instruments et moyens doivent être utilisés pour mettre en œuvre le cadre de 1325 sans plus attendre. Nous saluons la résolution adoptée aujourd'hui qui devra soutenir ces efforts.

## **2. La prévention est essentielle**

En dehors de ces avancées, nous souhaiterions rappeler, avant toute chose, que la prévention est essentielle. Nous devons briser les cycles de la violence. Toutes les parties à un conflit armé doivent prendre des engagements concrets, assortis d'un délai, afin de lutter contre la violence sexuelle et de mettre les coupables face à leurs responsabilités.

Permettez-moi aussi d'exprimer un souci particulièrement grave. Il arrive souvent, après et « dans l'ombre » d'une visite à haut niveau, que le risque de violences sexuelles systématiques augmente considérablement. Il est donc impératif d'assurer un suivi très conséquent et de prévenir tout acte de revanche en soutenant les capacités locales.

Par ailleurs, la Suisse encourage et promeut activement des approches de justice transitionnelle. Il faut conjuguer la lutte contre l'impunité et la reconnaissance des droits des victimes, par exemple au moyen de réparations appropriées, tout en consolidant la capacité des Etats à se pencher sur les causes de la violence.

## **3. La responsabilité des « peacekeepers »**

L'implication des forces de maintien de la paix dans les crimes de violence sexuelle est un débat récurrent. Dans son rapport, le Secrétaire général encourage les Etats membres à inclure des cours spécifiques dans la formation des troupes. Il s'avère toutefois que les moyens que nous mettons en œuvre pour combattre ces crimes ne sont pas suffisamment efficaces. Ce fléau continue à ébranler la crédibilité des missions des Nations Unies, sans parler des torts immenses causés aux individus et aux communautés affectés par le comportement de ceux qui ont été envoyés sur place pour les protéger et assurer la paix. Il est urgent que la politique de tolérance zéro soit appliquée et que tous s'engagent fermement à traduire les coupables en justice.

## **4. Le cadre du droit international**

Le droit international humanitaire interdit le viol et les autres formes de violence sexuelle à l'encontre des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Ces crimes peuvent constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des génocides. Les tribunaux internationaux, en particulier la Cour pénale internationale, jouent un rôle essentiel pour éviter qu'ils ne se produisent et pour punir les coupables. Il est donc crucial que tous les Etats accordent leur soutien inconditionnel à ces institutions, en n'oubliant pas, bien entendu, que la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles doit se dérouler en priorité au niveau national.

La Suisse rappelle que la 31<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a adopté un plan d'action de quatre ans, qui exhorte les Etats et les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à améliorer la protection des femmes lors de conflits armés. Chaque Etat sera tenu de faire un rapport sur la question à l'occasion de la 32<sup>e</sup> Conférence internationale, prévue en 2015.

Monsieur le Président, Excellences,

N'oublions jamais que la véritable raison d'être des Nations Unies, telle qu'elle a été formulée dans sa Charte visionnaire, est d'abolir la guerre et tous les crimes y apparentés. « You may say, I'm a dreamer », chantait John Lennon, « but I'm not the only one ». Partout dans le monde, femmes et hommes, des communautés, des organisations de la société civile, le personnel de l'ONU et des représentantes et représentants des Etats travaillent intensément pour prévenir et abolir la guerre. La Suisse est fermement résolue à participer à ces efforts.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. Secretary-General, Mr. President, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Sexual violence is one of the most devastating weapons of war. It profoundly injures the bodies and souls of the victims, who in most cases, but not exclusively, are women and girls. It disrupts families, displaces communities and destroys, for a very long period, the basis for reconciliation of societies and for sustainable peace.

This is why Switzerland would like to thank Minister Hague and the Delegation of the United Kingdom for organizing this debate and for making conflict-related sexual violence a priority for this Council as much as for the G8. We would also like to thank the Secretary-General and the briefers for their precious interventions. I hope that together and today, we will generate strong political will and thus enhance the implementation of the existing instruments of the Security Council, strengthen the mechanisms of national and international law, and increase assistance to the victims.

Allow me to recall the following issues that we consider particularly important.

#### **1. The context of the UNSCR 1325 framework**

In an unprecedented partnership the UN Security Council, civil society organizations and the United Nations have in the last 13 years put in place a visionary framework including five resolutions on women, peace and security. This framework not only asks us to effectively fight sexual violence in times of conflict, but we also committed to including women as agents for change. That is, we committed to strengthening participation of women in transformation processes, since it has long been proven that only inclusive processes guarantee for sustainable peace. The UN has developed indicators, the Security Council has created the mandate of a SRSG and decided to install a mechanism (MARA), and CEDAW is working on a General Recommendation on Women in Conflict and Post-Conflict Situations. With our partners from Liechtenstein, Switzerland has supported the NGO Working Group on 1325, Peacemakers and the Global Network on Women Peacebuilders in preparing the "Monthly Action Points", a Handbook and even an Iphone App for Council members. They also guarantee a close link between the policy level in New York and the realities on the ground. All these instruments and resources need to be used in order to implement the existing framework without further delay. We therefore welcome the resolution adopted today which shall support this endeavour.

## **2. Prevention is key**

But first and foremost: prevention is key. We need to break cycles of violence. All parties to a conflict must make specific and time-bound commitments to combat sexual violence and to hold perpetrators responsible. I also want to highlight a particularly important concern: Often after and “in the shadow” of high level visits, the risk for sexual violence increases considerably. It is therefore key to ensure a close follow-up and prevent acts of revenge by strengthening local capacities.

Furthermore, Switzerland strongly encourages and promotes transitional justice approaches. One must combine the fight against impunity with the recognition of the rights of victims - for example through appropriate reparations, and strengthen national capacities to address the causes of violence.

## **3. Peacekeepers' responsibility**

The discussion about the involvement of peacekeepers in crimes of sexual violence is not new. In his report the Secretary-General encourages member States to include training on conflict-related sexual violence in the curricula of their peacekeeping troops. Nevertheless, we are still not sufficiently successful in fighting these crimes. This evil continues to undermine the credibility of UN peacekeeping missions – not to mention the immense harm done to the individuals and communities affected by the behaviour of those who were sent to bring peace and protection. Zero tolerance and a strong commitment by all to bring perpetrators to justice are urgently needed.

## **4. The framework of international law**

International humanitarian law prohibits rape and other forms of sexual violence against women, men, girls and boys. These crimes can constitute war crimes, crimes against humanity or genocide. International tribunals, especially the International Criminal Court, have a key role to play in punishing and preventing such crimes. For this reason, it is crucial that all States lend their full support to those institutions, not forgetting that the fight against impunity for sexual violence must primarily be carried out at the national level.

Switzerland recalls that the 31st International Conference of the Red Cross and Red Crescent adopted a four-year action plan which urges States and components of the International Red Cross and Red Crescent Movement to enhance protection for women in situations of armed conflict. Each State will have to report on this issue to the 32<sup>nd</sup> International Conference scheduled for 2015.

Mr President, Excellencies,

Let us never forget what the very “raison d'être” of the United Nations, as stated in its visionary Charter, is: the abolition of war and all related crimes. “You may say, I’m a dreamer”, John Lennon once sang, “but I’m not the only one.” All around the world, men and women, communities, civil society organizations, UN staff and country representatives are working hard to prevent and abolish war. Switzerland is very committed to joining in these efforts.

Thank you.